



PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT

Direction départementale
de la cohésion sociale
et de la protection des populations

ARRETE N° 90-2017-01-10-001
fixant la liste départementale des vétérinaires pour la
réalisation des évaluations comportementales canines

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment l'article L211-14-1 ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment l'article 24 ;

VU le décret n°2007-1318 du 6 septembre 2007 relatif à l'évaluation comportementale des chiens pris en application de l'article L211-14-1 du code rural ;

VU le décret du 9 juin 2016 nommant monsieur Hugues BESANCENOT, Préfet du Territoire de Belfort ;

VU l'arrêté ministériel du 28 août 2009 relatif aux modalités d'inscription des vétérinaires sur une liste départementale en vue de réaliser des évaluations comportementales en application de l'article L211-14-1 du code rural ;

VU l'arrêté préfectoral n° 90-2016-07-01-003 du 1er juillet 2016 portant délégation de signature à monsieur Rémi GUERRIN, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort ;

CONSIDERANT les demandes adressées à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ;

SUR proposition de Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste départementale des vétérinaires praticiens pratiquant l'évaluation comportementale canine en application de l'article L211-14-1 du code rural est fixée comme suit :

Docteur vétérinaire	Adresse professionnelle	Coordonnées téléphoniques	Numéro d'inscription à l'ordre
Delphine BOCH	Clinique vétérinaire Saint Bernard 13, rue Gambetta 90000 BELFORT	03 84 21 51 13	18629
Pascal DELSAUT	Clinique Delsaut 4, rue Oscar Ehret 90300 VALDOIE	03 84 26 17 18	900863
Séverine GARRAUD	44, rue du Lieutenant Rusconi 90600 GRANDVILLARS	03 84 54 15 38	16138
Dominique GUILHOT	Clinique vétérinaire de l'Esplanade 13, rue de Mulhouse 90000 BELFORT	03 84 28 57 64	6022
Jean-Christophe GUILHOT	Clinique vétérinaire de l'Esplanade 13, rue de Mulhouse 90000 BELFORT	03 84 28 57 64	7983
Bruno SAPY	4, grande rue 90170 ETUEFFONT	03 84 54 67 54	19060
Fabrice ABONOU	Clinique vétérinaire du Grand Champ 15 bis rue du Général de Gaulle 88120 VAGNEY	03 29 24 99 87	25768

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2014086-0002 du 27 mars 2014.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture et Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations du Territoire de Belfort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Belfort, le 10 JAN. 2017

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental de la cohésion
sociale et de la protection des populations,

Rémi GUERRIN

